

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID

RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2012-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 550-2012

ATTENDU que la Municipalité de Saint-David a adopté le règlement de zonage numéro 550-2012;

ATTENDU qu'une demande de modification du règlement de zonage a été déposée au conseil municipal;

ATTENDU que cette demande vise le remplacement de la zone industrielle I1 par une zone résidentielle ainsi que la création d'une nouvelle zone industrielle;

ATTENDU qu'il reste peu d'espaces disponibles pour la construction résidentielle à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU que l'ajout d'emplacements destinés à des fins résidentielles viendrait consolider le développement du périmètre urbain;

ATTENDU qu'une partie de la zone I1 se trouve à l'intérieur de la zone agricole désignée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et qu'il y a donc lieu de régulariser cette situation;

ATTENDU que le Conseil municipal juge ces modifications nécessaires pour le bien de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu d'adopter le règlement numéro 550-2012-05 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 550-2012 est modifié par l'agrandissement des zones H13 et A20 à même la zone I1, laquelle est abrogée, tel qu'illustré par le plan numéro 2020-01 joint au présent règlement.

Article 2

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 550-2012 est modifié par la création d'une nouvelle zone I1 sur le lot 5 249 519 à même la zone H7, tel qu'illustré par le plan 2020-02 joint au présent règlement.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, le 15 septembre 2020